

Chiffres Belgique

Avec un taux de suicide de près de 19 pour 100.000 habitants, **la Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne**, estimée à 12 pour 100.000 habitants.

La source principale d'information statistique concernant le suicide pour le pays dans son ensemble provient des certificats de décès rédigés par le corps médical (généralistes, médecins légistes, hôpitaux, etc.) regroupés au sein de la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE, anciennement INS).

Ces statistiques sont traitées par les Observatoires régionaux et par l'Institut de Santé Publique.

De façon générale, **il semblerait que les chiffres disponibles sous-estiment le nombre réel de suicides**. En effet, un certain nombre de ceux-ci ne sont pas répertoriés comme tel: par ex., certains accidents mortels de la route (suicide maquillé), des accidents du travail, les équivalents suicidaires (toxicomanie, alcoolisme, tabagisme, ...).

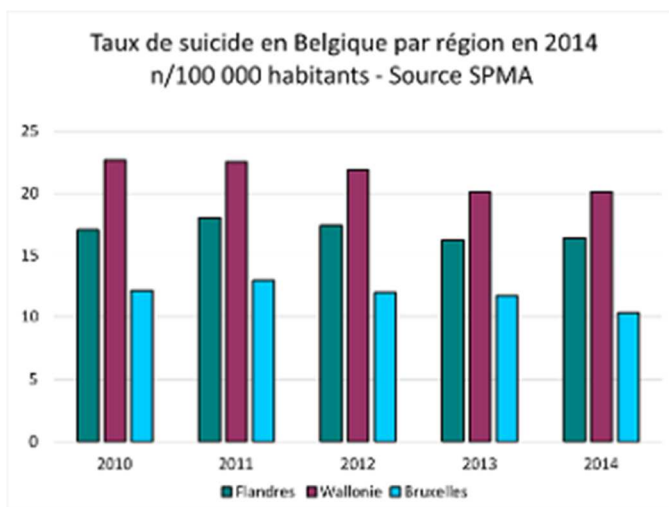
De plus, dans certaines circonstances, les familles préfèrent éviter que le suicide d'un proche soit déclaré officiellement.

Dès lors, nous devons considérer avec précaution et circonspection les chiffres dont nous disposons.

Données statistiques récentes

- Pour la Région de Bruxelles-Capitale : [Statistiques région Bruxelles-Capitale](#)
- Pour la Région Wallonne : [Statistiques région Wallonne](#)
- Pour la Région Flamande: [Statistiques région flamande](#)

Le nombre de décès par suicide n'a pas augmenté en Belgique depuis 2008.



Source : SPMA (Standardized Procedures for Mortality Analysis - Belgium)

Autres données

- Une analyse intéressante de la mortalité suicidaire en Belgique en 2004, disponible sur le portail de la Prévention du Suicide: <http://www.preventionsuicide.info/connaissances/mortalitesuicidaire.php>

Une synthèse des informations sur le suicide est téléchargeable ici :

[Le suicide, un problème majeur de santé publique. Chiffres 2014](#)